

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le 10 septembre 2019, à compter de 19 h 30, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, situé au 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire, se tiendra une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure n° DM-07-2019 au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements

Monsieur Jean-François Viens, propriétaire, soumet cette demande concernant la construction d'une résidence deux générations projetée au lot n° 1 592 296, situé sur l'avenue Paquette, pour lequel la différence de hauteur calculée sur le plus bas bâtiment voisin, s'avère dérogatoire aux dispositions du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements.

Nature et effet de la demande :

L'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser la construction d'un bâtiment d'habitation au lot susmentionné, pour lequel la hauteur atteindrait 9,13 mètres, engendrant ainsi une différence de hauteur de 3,28 mètres envers le bâtiment voisin sis au 1125, avenue Paquette, lequel atteint une hauteur de 5,85 mètres. Ceci, alors que le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt cette différence maximale de hauteur à 2,5 mètres, **ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 0,78 mètre** sur la norme actuellement en vigueur.

Le tout, tel qu'illustré au plan projet d'implantation préparé par Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre, en date du 20 août 2018 et portant le numéro 8240 de ses minutes.

Fait à Saint-Césaire, ce 22 août 2019.

M^e Isabelle François, avocate
Directrice générale et Greffière